

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-33/2021

Date de convocation et d'affichage : 7 mai 2021

Objet : Décision Modificative n°1 – Budget principal 2021 – M14.

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le douze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – SALATA Philippe.

Excusés : ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – VANDECASTEELE Corinne – BABILLON Agnès.

Absents : Néant.

Procuration : ANGE Josianne à ROBIN Christèle – JUVENON Marie-Hélène à LARUE Fabrice – VANDECASTEELE Corinne à SALATA Philippe – BABILLON Agnès à AUROUX François.

Christèle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- ◆ Vu la délibération n° 17-2021 du conseil municipal du 3 avril 2021 approuvant le Budget Primitif – M14,

Considérant que, l'opération dites « accessibilité » n°75 a fait l'objet d'un report de crédits 2020 sur 2021 et que ces crédits sont répartis comme suit : Article 2135 : 12 500 € - Article 2313 : 36 500 €.

Considérant que les crédits seront utilisés en totalité sur l'article 2313 et qu'il est nécessaire de transférer les 12 500 € de l'article 2135 à l'article 2313 qui représentera 49 000 € en totalité.

Considérant que, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) - 75 : Instal.géné.agencements.amé	-12 500.00		
2313 (23) - 75 : Constructions	12 500.00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget principal M14 2021 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 17 mai 2021.

Le Maire
Fabrice LARUE

